PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE, LE MARDI 3 MAI 2022, À 20H.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :
Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Madame Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Alain Leblanc, conseiller #4
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est absent :
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3

Est également présent :
Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

54-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022
5. Correspondance
6. Finances
   - 6.1 Dépenses
   - 6.2 Revenus
7. Dépenses à approuver
   - 7.1 Travaux de voirie 2022 – Nivelage
   - 7.2 Épandage d'abat-poussière 2022
   - 7.3 Dépôt des états financiers 2021 du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest et ajustement de la quote-part 2021
   - 7.4 Infotech – Atelier de formation 2022
8. Demandes
   - 8.1 Proclamation de la semaine de la santé mentale 2022
9. Affaires courantes
   - 9.1 Autorisation de signature – Entente de service 9-1-1 de prochaine génération – Bell Canada
10. Règlements
    - 10.1 Adoption – Règlement #28-2022 modifiant le règlement général harmonisé #RM-2019 afin d'exclure le territoire identifié « affectation industrielle lourde » de l'application de l'article 123 du règlement général harmonisé
11. Rapport des comités
12. Affaires nouvelles
13. Période de question
14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

Le conseiller Louis Touchette se joint à la séance à compter de 20h02.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

55-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 avril 2022.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

6. FINANCES

6.1 DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois d'avril 2022 pour un montant total de 42 072,75$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

56-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

6.2 REVENUS

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 15 530,30$ incluant les revenus de perception.

7. DÉPENSES À APPROUVER

7.1 TRAVAUX DE VOIRIE 2022 – NIVELAGE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage doivent être faits dans les diverses routes de gravier de la municipalité à plusieurs reprises durant la saison estivale;

57-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à évaluer régulièrement l'état des routes en gravier et de faire exécuter les travaux de nivelage requis en temps opportun, sous l'approbation de la direction générale.

ADOPTÉE

7.2 ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Somavrac C.C. pour procéder à l'achat de 5 400 litres de chlorure de calcium 35% en vrac liquide pour épandre sur les chemins non-asphaltés du territoire comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE la soumission tient compte du coût du produit, de la livraison ainsi que de l'épandage de l'abat-poussière pour un montant de 0,4051$ par litre;

58-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'achat et l'épandage d'abat-poussière par la compagnie Somavrac C.C. au coût de 0,4051$ par litre plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021 DU REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST ET AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2021

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michaël Bellemare, comptable pour la firme Groupe RDL, a fait la présentation des états financiers 2021 du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (RLNO) aux directions générales des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux résultats obtenus, il y a lieu de faire un ajustement de la quote-part 2021 pour un montant de 2 563,00$;

59-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De prendre connaissance des états financiers 2021 du RLNO;
- D'autoriser le paiement de l'ajustement de la quote-part 2021 au montant de 2 563,00$.

ADOPTÉE

7.4 INFOTECH – ATELIER DE FORMATION 2022

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech organise un atelier de formation en ligne qui se donne en deux avant-midis, les 17 et 19 mai 2022, au coût de 295$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE des nouvelles procédures ainsi que des méthodes de travail efficaces y seront présentées en lien avec le logiciel comptable de la municipalité;

60-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à suivre cet atelier de formation et de défrayer le coût d'inscription de 295$ plus taxes;

ADOPTÉE

8. DEMANDES

8.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

61-05-2022 **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Françoise proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble,

contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

9. AFFAIRES COURANTES

9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION – BELL CANADA

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 52.1 de la Loi sur la sécurité civile (LRQ c. S-2.3), la Municipalité a l'obligation de s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service 9-1-1 modifie sa plateforme technologique pour ses services;

CONSIDÉRANT QUE le service 9-1-1 de prochaine génération(9-1-1PG) remplace le service actuel 9-1-1 évolué (E9-1-1);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de la nouvelle technologie une nouvelle entente de service 9-1-1 doit être conclue avec Bell Canada;

62-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière, et/ou Monsieur Mario Lyonnais, maire, à signer l'entente de service 9-1-1 de prochaine génération avec Bell Canada.

ADOPTÉE

10. RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION – RÈGLEMENT #28-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #RM-2019 AFIN D'EXCLURE LE TERRITOIRE IDENTIFIÉ « AFFECTATION INDUSTRIELLE LOURDE » DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 123 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ

CONSIDÉRANT QUE le règlement général harmonisé de la municipalité de Sainte-Françoise est entré en vigueur le 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement général harmonisé porte le titre de « Règlement général harmonisé numéro RM 2019 » pour l'ensemble des douze municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement prévoit qu'une municipalité, avant de modifier ce dernier, devra obtenir le consensus de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bécancour, et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation visé par ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bécancour a adressé une demande visant à exclure une partie de son territoire de l'application de l'article 123;

CONSIDÉRANT QUE le territoire à exclure correspond à l'affectation industrielle lourde identifiée au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service de l'aménagement a présenté à la séance de travail du conseil des maires du 9 mars la demande déposée par la ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu, lors de cette séance de travail, de transmettre la version préliminaire du règlement de modification aux élus du conseil des maires pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la version finale sera transmise, par la suite, aux directions générales des municipalités pour adoption par chacun des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Sylvain Pelletier lors de la séance du 5 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à tous les membres présents lors de la séance du conseil du 5 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été envoyée le 28 avril 2022 à tous les membres du conseil municipal;

63-05-2022 **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le numéro 28-2022 modifiant le règlement général harmonisé #RM-2019 afin d'exclure le territoire identifié « affectation industrielle lourde » de l'application de l'article 123 du règlement général harmonisé soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Françoise.

ADOPTÉE

11. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 FADOQ – DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE POUR UN GALA MUSICAL

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ organise un Gala musical le 2 octobre prochain à la salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ a présenté une demande afin de pouvoir utiliser la salle multifonctionnelle gratuitement lors de cette activité;

64-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la FADOQ à utiliser la salle multifonctionnelle gratuitement pour la tenue d'un Gala musical le 2 octobre 2022.

ADOPTÉE

12.2 MOTION DE FÉLICIATIONS À LA CLASSE DE 5^{E} ET 6^{E} ANNÉE DE L'ÉCOLE L'OASIS POUR LE DÉFI OSENTREPRENDRE

CONSIDÉRANT QUE le Gala régional du Défi Osentreprendre se tenait le 26 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la classe de 5e et 6e année de l'école L'Oasis était finaliste dans la catégorie primaire 3e cycle pour son projet « À l'Oasis, on sème le plaisir »;

CONSIDÉRANT QU'ils ont remporté le prix Lauréat supplémentaire, toutes catégories confondues;

65-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit déposée une motion de félicitation pour les élèves de la classe de 5e et 6e année de l'école L'Oasis ainsi que son enseignante Madame Josée Montminy. Le conseil leur souhaite la meilleure des chances pour la finale du volet national, le Gala des Grands prix Desjardins du Défi Osentreprendre le 8 juin prochain.

ADOPTÉE

12.3 MOTION DE FÉLICIATIONS À PIERRE-LUC PARIS POUR SA PATICIPATION À SECONDAIRE EN SPECTACLE

CONSIDÉRANT QU'un groupe de musique formé de Pierre-Luc Paris, Keven Michel, Dominic Baril et Mathys Leblanc a remporté la finale locale de Secondaire en spectacle de l'école secondaire les Seigneuries;

CONSIDÉRANT QUE la finale régionale de Secondaire en spectacle se tenait le 5 avril et qu'ils y ont remporté une mention du jury avec leur reprise de la chanson Le train des Vilains Pingouins;

66-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit déposée une motion de félicitation à Pierre-Luc Paris et aux membres de son groupe. Le conseil leur souhaite la meilleure des chances pour leur prestation lors du Rendez-vous panquébécois des lauréats de Secondaire en spectacle qui se tiendra le 21 mai à Drummondville.

ADOPTÉE

12.4 LETTRE AUX ORGANISMES

67-05-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Alain Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer une lettre aux organismes de la municipalité afin de connaître leurs besoins par écrit.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

68-05-2022 **IL EST PROPOSÉ PAR** Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h16.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

_____	_____
Mario Lyonnais, maire	Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière